

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

Projet de Charte du Parc naturel régional
Livradois-Forez

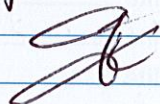
PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____

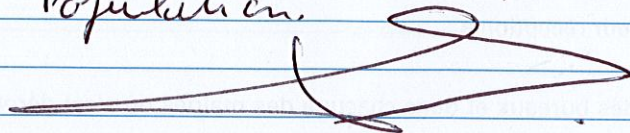
1/ Monsieur IMBERDIS g.f

Depuis une quinzaine d'années il n'y a pas de conflit je ne comprends pas pourquoi les interdictions vont améliorer les choses la fréquentation n'est pas grande malgré les différents utilisateurs donc pas de problèmes



2/ TARRIT Daniel.

Je m'oppose vivement à la mise en place de cette charte, cette région et la nôtre, il est inacceptable qu'une minorité de personnes ne l'accapare et mette en danger notre liberté et tous ce qui a été construit par nos parents, grands parents et petits parents. Cette mesure d'obédience est d'autant plus grave qu'elle nuira à l'économie des territoires et à promouvoir la culture et l'agréabilité de la population.



3/ Ph. BERNARD Maire de St Pierre la Bourlonne.

Règlementation boisis motorisés.

- Contraintes financières et humaines pour définir les schémas de circulation, financer la signalisation et exercer le pouvoir de Police.

DT - Cette mesure provoquera la fermeture de nombreux

chemins ruraux, faute de fréquentation. En même temps, le code rural impose aux maires de maintenir l'intégrité des chemins.

- Risque important de voir les pratiquants se rabattre sur le bas de la montagne et donc envahir les bourgs et les hameaux. C'est l'inverse des quelques doléances reçues en mairie. (Quelques administrés souhaitent que les pratiquants circulent sur les hauteurs).
- Incidence non négligeable pour l'économie locale si on écarte les pratiquants (Restauration, hébergements, commerces).

[Signature]

4/ Arlaud Gaston, Trait François, Arlaud Pierre-Yves

Déposent au commissaire Enquêteur 1800 pétitions papier
Contre la charte ~~du parc~~. mesure 4.1 de la
Charte du parc.

Les chemins font partie de notre patrimoine
il faut le préserver comme l'on fait nos ancêtres
en entretenant nos chemins.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

5/ JEAN Ludovic / Château ref St Catherine

Sur St Catherine passage régulier de groupes de moto dans les ruisseaux Natura 2000. Contact pris depuis plus de 2 ans avec les autorités locales ainsi que les administrations et le parc en lui-même, sans aucune actions menées de toutes ces entités. Un rallye de plus de 200 motos avec une déclaration fausse et incomplète.

L'affaire est portée devant le parlement Européen avec une enquête en cours. Je remets des doc.: 1 réglementation préfectorale rapellent la circulaire din. 2 la circulaire

Olin qui rappelle l'interdiction de circuler sur les chemins non empruntable par un véhicule non tout terrain, pour tout type de véhicule, également qu'un circuit moto ne peut emprunter un chemin interdit à la circulation.
Doc 3 interdiction de circulation sur le circuit Enduro d'octobre 2023 ainsi que l'abrogation de celui-ci par le maire de la commune au mépris de l'espèce archaïque qui se meurt dans le ruisseau.

doc 3 plainte devant le procureur toujours sans suite, que nous avons dénoncé devant la commission PETI du parlement européen.

doc 4 PETI présenté au parlement.

doc 5 rédigé de la PETI.

doc 6 présentat° PETI. doc 7 récépissé de déclaration de rallye passant dans le ruisseau Natura 2000. doc 8 évaluation d'incidences pour le rallye avec omission des informations concernant le ruisseau Natura 2000. doc 9 circuit ne passant pas par les ruisseaux de Châteauneuf alors que les motos y sont bien passées. doc 10-11 site Natura 2000 existent mais non protégé.

17

Demanda elon a 12h

